

# VAR HABITAT – OPH DU VAR

**Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR**

**Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9**

## EXTRAIT

2

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de  
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

### Objet de la délibération :

#### **DELEGATION GESTION DE LA DETTE**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR  
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :  
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

**Présents :** Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL,  
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen  
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA  
Jeannine GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN,  
Jacques PEYROT, Valérie RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI  
Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

**Absents et excusés :** Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick  
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

**Représentant du CSE :** Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

**Commissaire du gouvernement :** Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :  
Chers Collègues,

Par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 décembre 2022, le Conseil a autorisé le  
Directeur Général à réaliser les refinancements de dette dans le cadre suivant :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux fixe :  
2,60 % jusqu'à 15 ans  
3 % de 16 à 22 ans  
3,50% de 22 à 25 ans

L'autorisation du Conseil d'Administration arrive à échéance au 31 Décembre 2023. Afin de  
poursuivre la gestion active de la dette de Var Habitat, le Conseil est sollicité pour renouveler la  
délégation au Directeur Général dans les conditions suivantes :

- Montant global de 10 000 000 € maximum
- Durée : de 10 à 30 ans maximum
- Type de taux : taux fixe
- Niveau maximum de taux :  
3,10 % jusqu'à 15 ans  
3,60% de 16 à 20 ans  
4,00 % de 21 à 30 ans

Cette autorisation de contractualisation est valable jusqu'au 31/12/2024.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et  
le transforme en délibération.

Le Président,  
Thierry ALBERTINI